Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECAT-012-19834/26/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Accélérateur M et paiement de la cotisation 2026 - MGDIS n°14832

176114

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les priorités énoncées dans le cadre de son Agenda du développement économique approuvé en 2017 et renouvelé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence positionne l'innovation comme l'un des principaux leviers de croissance des entreprises et entend favoriser le développement d'un écosystème de l'innovation attractif et performant.

Au cœur de cet écosystème métropolitain de soutien à l'innovation, une structure dédiée à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes est venue compléter l'offre existante depuis 2019 : l'Accélérateur M, installé au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM).

Soutenue dès l'origine par Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CCI Marseille Provence, les pôles de compétitivité Aktantis, Mer Méditerranée et Capénergies, et Aix-Marseille French Tech, l'association se déploie sur un espace de 300 m² au sein duquel les start-ups et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme de services tout au long de leur parcours et ce en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire.

L'Accélérateur M intervient en appui des filières d'excellence du territoire, regroupées autour de quatre grandes thématiques : « l'économie bleue » pour toutes les filières des industries maritimes, portuaires et logistiques, les industries culturelles et créatives, la ville méditerranéenne durable, et la santé. Le digital et les nouvelles technologies associées au numérique (IA, Blockchain, Cybersécurité) constituant un enjeu transversal et partagée entre les thématiques.

Accélérateur M propose une offre de service complète et complémentaire de celle des autres opérateurs de l'écosystème, pour accompagner les dirigeants de startups innovantes dans leur trajectoire de croissance.

Par délibération n° ECO 006-28/06/18/CM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe de son adhésion à l'association Accélérateur M.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'Accélérateur M, il est donc proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'association « Accélérateur M » pour l'année 2026 et le versement de la cotisation annuelle, d'un montant de 1 000 euros, dossier MGDIS n°14832.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 006-28/06/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le principe de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M » ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de s'inscrire dans une dynamique collective au service de l'entrepreneuriat innovant au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) ;
- L'adéquation entre les missions de l'Accélérateur M et les objectifs poursuivis par la Métropole dans le cadre des politiques définies dans l'Agenda du développement économique en matière d'innovation.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'Association « Accélérateur M » et le paiement de la cotisation pour l'année 2026 d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : Chapitre 011, Nature 6281, Fonction 67.
Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EEIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique, Relations aux Entreprises et au monde économique, Artisanat, Commerce

Jean-Pascal GOURNES

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026